

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2008

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

L'an deux mille huit, le lundi dix-sept novembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Alexandre BERTREL, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Véronique LEDUC-TALIGAUULT, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Nathalie BOUIJOUX, Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Pascal TURCAN, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Nicole BELLANGER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

Représentés par pouvoir : Catherine TOMAS a donné pouvoir à Yves GIRARD, Luc BOURRY a donné pouvoir à Joël AGEORGES, Marie LAFLEURE a donné pouvoir à Philippe BOURLIER.

Secrétaires de séance : Yanne BENOIST, Christophe GARNIER.

Session ordinaire

-
- le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

- **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2008, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire.

DONNER ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE			
N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
23	16/09/08	Technique – Contrat pour la location d'un four de remise à température à l'école F. DOLTO avec le Groupe BENARD SAS à Saint-Pierre-des-Corps	1 578,72 €
24	18/09/08	Informatique – Contrat de maintenance du logiciel de gestion de la police municipale avec la société Logitud à Mulhouse (68)	326,51 €
25	18/09/08	Informatique – Contrat de maintenance du logiciel intranet Connectik »Up avec la société Eskape à Tours	1 244,83 €
26	18/09/08	Informatique – Contrat de maintenance du logiciel GRAM 03 avec la société Liger à Ecully (69)	430 €
27	23/09/08	Finances – Marché de fourniture d'une solution de gestion informatisée des structures multi-accueil de la petite enfance et des activités périscolaires avec la société ARPEGE à Saint-Sébastien (44) Tranche ferme * (logiciel et maintenance d'un an) Tranche conditionnelle ** (portail administré, maintenance 1 an et hébergement)	15 551,36 €* 9 140,12 €**
28	18/09/08	Informatique – Marché pour la fourniture d'un copieur et d'une imprimante avec la société RICOH France à Clamart (92)	4 336,70 € 4 534,03 €
29	24/09/08	Finances – Contrat de gestion active de la dette avec Finances Active à Paris (75)	4 128,32 €
30	13/10/08	Finances – Marché de prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration scolaire avec l'association Service Public 2000 à Paris	
		<u>Lot 1 - Tranche ferme</u> (3 phases)	Diagnostic Analyse des besoins Prospective 11 385,92 € 6 075,68 € 6 697,60 €
		<u>Lot 1 - Tranche conditionnelle</u> (4 hypothèses)	Délégation de service public Appel d'offres Dialogue compétitif Recrutement si gestion directe 19 829,68 € 15 619,76 € 22 771,84 € 4 305,60 €
		<u>Lot 2 – nature de prestation</u> prestations ponctuelles à bons de commande	Etude simple (3jours /1 homme) Etude moyenne (10j/homme) Etude complexe (20j/h) Etude très complexe (30 j/h) 3 229,20 € 10 494,00 € 21 528,00 € 32 292,00 €

Ces décisions sont inscrites au registre des délibérations.

1. Création du comité consultatif « itinéraire deux roues »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le comité consultatif « Itinéraire deux roues » et fixe ses objectifs et sa composition comme suit :

Objectif et périmètre d'étude : propositions et échanges en vue de l'élaboration du plan de circulation des deux roues sur le territoire communal, étude du cheminement des deux roues non motorisées dans la ville et du déplacement des écoliers et collégiens, suggestions d'améliorations et expérimentation sur le terrain.

Composition : 4 conseillers municipaux (1 élu de la majorité, 1 élu de la minorité), 1 agent territorial du service technique, 1 représentant du club cycliste de l'association Alerte sportive de Fondettes, 1 représentant de l'association « Collectif cycliste 37 », 9 citoyens habitant Fondettes.

Sont désignés à l'unanimité, en qualité de représentants du conseil municipal :

- Serge MESKO, Président,
- Philippe LACROIX
- Pascal TURCAN
- Philippe BOURLIER.

2. Avis sur la demande d'autorisation relative à l'actualisation des activités du site l'hôpital Bretonneau à Tours dans le cadre de l'enquête publique du 6 octobre 2008 au 6 novembre 2008

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas émettre d'objection à la demande d'autorisation formulée par le Centre hospitalier régional universitaire de Tours en vue de l'actualisation des activités du site de l'hôpital Bretonneau, situé 2, boulevard Tonnelé à Tours. Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 6 octobre 2008 au 6 novembre 2008 inclus, sur le territoire de Tours.

3. Avis sur la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre de la demande d'exploitation d'un centre de stockage de balles de vieux papiers et de cartons par la société Soccoim Véolia Propreté

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas émettre d'objection à la demande d'autorisation formulée par la Société Soccoim Véolia Propreté en vue d'exploiter un centre de stockage de balles de vieux papiers et de cartons dans la zone industrielle de Saint Cosme à La Riche.

Le dossier fait l'objet d'une enquête publique à Tours du 3 novembre au 4 décembre 2008 inclus.

4. Création du conseil local d'enfants de Fondettes

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de créer le conseil local d'enfants de Fondettes (C.L.E.F.) dans l'objectif de favoriser la démocratie locale et contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté. Cette instance est un lieu de propositions au conseil municipal en vue d'améliorer le quotidien des habitants de la commune, en particulier celui des plus jeunes.

Le conseil d'enfant sera composé d'élèves scolarisés dans les écoles de Fondettes, en classe de CM1 et de CM2. 19 conseillers seront élus avec une volonté de respecter la parité.

Le Conseil municipal fixe la composition du comité de pilotage chargé de la conception, de la mise en oeuvre et du développement du C.L.E.F. de son contrôle et de son évaluation.

Le comité se compose comme suit :

- 5 conseillers municipaux (quatre élus de la majorité dont le président et un élu de la minorité),
- 4 agents territoriaux (la directrice du service des affaires scolaires et la directrice du service culture, communication et vie locale, un animateur et un coordinateur),
- 4 enseignants (un enseignant par groupe scolaire),
- 4 représentants des parents d'élèves (élus au conseil d'école pour chaque école élémentaire).

Les représentants du conseil municipal au sein du comité de pilotage du C.L.E.F. sont désignés à l'unanimité :

- Joël AGEORGES, Président
- Joseph MASBERNAT
- Ward HOOVER
- Christine BOIDRON-JAMET
- Jean-Maurice GUEIT.

Une enveloppe budgétaire de fonctionnement d'un montant de 750 euros pour l'année 2008 est attribuée au Conseil local d'enfants de Fondettes.

5. Avenants n°8 et n°9 au contrat pour le service public de restauration avec la société Sodexo

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les avenants n°8 et n°9 au contrat pour la restauration scolaire avec la société Sodexo. Ces deux avenants passés dans un objectif de qualité concernent, d'une part, la composition de la collation du matin des enfants accueillis dans la structure multi-accueil de la petite enfance « La Poupardière », et d'autre part, la livraison de 33 repas/jour à l'école de la Guignière pour les enfants de CP et de CE1.

6. Convention pour la mise à disposition de deux agents communaux auprès du SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide la mise à disposition de deux agents au profit du SIVOM d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny, à raison de 4 jours par semaine, à compter du 1er décembre 2008 pour 13 mois, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire.

7. Convention pour la mise à disposition d'un agent auprès de l'Association foncière de remembrement de Fondettes

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide la mise à disposition d'un adjoint administratif au profit de l'Association foncière de remembrement de Fondettes à raison de 15 % de son temps (soit environ 3 jours/mois) à titre gratuit, à compter du 1er janvier 2009 pour un an, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire.

8. Rapport du concessionnaire du service public de distribution de gaz naturel

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du compte rendu annuel de concession de GrDF gaz réseau distribution France pour l'exercice 2007. La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de Fondettes est régie par un contrat de concession exécutoire en 1999, pour 30 ans, confié à Gaz Réseau Distribution France (GrDF).

Le compte-rendu d'activités 2007 transmis par GrDF détaille les événements essentiels de la vie de la concession. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal sont mis à la disposition du public pour consultation pendant un mois.

9. Rapport d'activité du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.) pour l'exercice 2007.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il présente les indicateurs techniques et financiers du Service public d'électricité délégué au S.I.E.I.L. dans un souci d'amélioration de la transparence des tarifs et du fonctionnement de ce service.

Le rapport et l'avis du Conseil Municipal sont mis à la disposition du public pour consultation pendant un mois.

10. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

L'Assemblée, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport du Président du Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'adduction d'eau potable, de sauvegarde du patrimoine, d'entretien et de mise en valeur des monuments et des sites des communes de Fondettes, Luynes et Saint-Etienne-de-Chigny, relatif au prix et à la qualité du service public de distribution de l'eau potable pour l'exercice 2007.

Le rapport sur l'eau potable de l'exercice 2007 a été adopté en comité syndical du SIVOM le 12 septembre 2008. Il indique la nature du service assuré, ainsi que le prix total de l'eau.

Un exemplaire du rapport et l'avis du Conseil municipal sont mis à la disposition du public pour consultation pendant un mois.

11. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2007, adopté par le Conseil communautaire de Tour(s)plus lors de la séance du 25 juin 2008.

Ce rapport présente les indicateurs techniques et financiers du dispositif d'assainissement dans un souci d'amélioration de la transparence des tarifs et du fonctionnement de ce service. Un exemplaire du rapport et l'avis du Conseil municipal sont mis à la disposition du public pour consultation pendant un mois.

12. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2007, adopté par le Conseil communautaire de Tour(s)plus lors de la séance du 25 juin 2008.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il présente les indicateurs techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets ménagers pour le compte des quatorze communes qui composent la Communauté d'agglomération Tour(s)plus dans un souci d'amélioration de la transparence des tarifs et du fonctionnement de ce service.

Un exemplaire du rapport et l'avis du Conseil Municipal sont également mis à la disposition du public pendant un mois pour consultation .

13. Informations sur les activités de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.5211-39, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des principales décisions de la Communauté d'agglomération prises en bureau communautaire les 12 juin 2008 et 18 septembre 2008, et en conseil communautaire les 25 juin et 2 octobre 2008.

14. Informations diverses

Monsieur le Maire donne un certain nombre d'informations en rapport avec le commerce local.

Le secteur des Deux Croix

Il est fait état du projet de révision simplifiée du Plan d'occupation des sols pour permettre la construction de logements locatifs dans la zone des Deux Croix reconnue d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, il est rappelé que, dans le cadre de la prescription de l'élaboration du Plan local de l'urbanisme, la municipalité a la volonté de densifier les programmes immobiliers près du centre-ville.

La sauvegarde du commerce de proximité

- le maire est en contact continu avec l'association des commerçants de Fondettes (UCAPL) et organise des rencontres régulières avec les chefs d'entreprises.
- la circulation et le stationnement en centre-ville feront l'objet d'une réflexion en concertation avec les commerçants
- les actions d'animation attractives en centre ville (concert, patinoire..) seront poursuivies
- une signalétique sera mise en place pour certains commerces excentrés notamment dans le secteur de Vallières
- les locaux privés libérés suite au départ du photographe restent à louer
- une étude est en cours concernant l'instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Le Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (F.I.S.A.C.)

Les commerçants peuvent prétendre à une participation financière dans le cadre du F.I.S.A.C. (contrat Etat - Agglomération) s'ils souhaitent modifier leur devanture ou réaménager leur magasin. La commune, quant à elle, pourrait bénéficier d'une subvention dans le cadre d'une opération d'aménagement du marché de plein air.

Fait à Fondettes, le 20 novembre 2008

Affiché le 24 novembre 2008

Le Maire,



Gérard GARRIDO